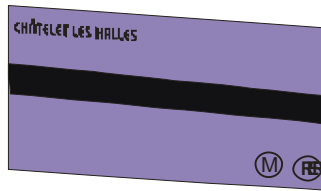




libres ensemble



## EXECUTION DE L'EXPLOITATION

19, Bd de Sébastopol - 75001 PARIS  
Tél : 01.42.33.60.40 - Int. 53 640 - 53 661

Fax : 01.42.33.17.63 eMAIL : [ecnrtp@free.fr](mailto:ecnrtp@free.fr)

Site Internet: <http://www.sst-ratp.fr>

**UNSA COMMERCIAL - METRO & RER**

**LIGNE 01**

### **L'UNSA-COMMERCIAL OBTIENT**

- **UN CALENDRIER DE MISE EN PLACE DES ASSISTANTS DE LIGNE.**
- **L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION SUR UNE GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE A LA FIN DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE L'AUTOMATISATION.**

A sa demande, le 13/03/2009, l'**UNSA-COMMERCIAL** a été reçu par la Direction de la Ligne 01, pour obtenir un calendrier de mise en place des Assistants de ligne et une gratification exceptionnelle, afin de compenser les conditions de travail difficiles rencontrées par les agents B1 de la Ligne 01, dues aux travaux liés à l'automatisation.

#### 1) Mise en place des Assistants de Ligne :

Conformément au protocole concernant l'automatisation de la Ligne 01, signé par l'**UNSA-COMMERCIAL**, **16 postes d'Assistants de Ligne vont être créés :**

- 8 en 2009.
- 8 en 2010.

L'UNSA-COMMERCIAL a obtenu des précisions sur le calendrier de mise en place :

#### Mi-mars → Appel à candidature :

3 fiches de poste seront éditées - 1 en Jour – 1 en Mixte et 1 en Nuit sur les horaires automatisation. Les candidats seront sélectionnés sur une de ces fiches de poste et s'ils sont retenus, ils obtiendront un poste identique à la fiche de poste.

Exemple : L'agent B1 demande un poste d'Assistant de Ligne en Jour. Il ne pourra être sélectionné que pour un poste en Jour.

#### Courant avril → Choix définitif :

Le choix définitif sera opéré suite à une sélection sur dossiers et après entretien.

Les agents non retenus pourront obtenir des explications auprès de leur Encadrement, s'ils le désirent.

☞ Début juin → Formation d'une semaine.

☞ Avant la mi-juin → Mise en place pour une durée de 3 mois.

☞ A la suite des 3 mois → Bilan + Tableau d'Avancement Complémentaire.

☞ Conditions d'utilisation :

Les agents retenus seront utilisés à la Maintenance de 1<sup>er</sup> niveau (après formation) et pourront être utilisés en équipe mobile, **hors comptoir d'informations et caisse.**

2) Gratification exceptionnelle à la fin des travaux de mise en place de l'automatisation, afin de compenser les conditions de travail difficiles rencontrées par les agents :

Les représentants de l'**UNSA-COMMERCIAL** ont porté à la connaissance de la Direction de la Ligne 01 que malgré les initiatives positives prises par la Direction concernant l'utilisation des agents B1 durant la durée des travaux, ces derniers continuaient à être très pénibles à vivre au quotidien et allaient durer dans le temps jusqu'à la fin de la mise en place des portes palières.

La Direction de la Ligne 01 s'est engagée à traiter ces problèmes à la fin des travaux et l'**UNSA-COMMERCIAL** a obtenu de la Direction, l'engagement qu'une gratification exceptionnelle sera versée. Les conditions seront à déterminer à la fin des travaux.

Cet engagement est très important. Il démontre que la Direction a pris en compte les difficultés rencontrées par les agents B1 de la Ligne 01, et est en droite ligne avec les décisions prises auparavant par certains directeurs de ligne, à la demande de l'**UNSA-COMMERCIAL**, notamment pendant les travaux sur les lignes RVB.

**Satisfait des mesures obtenues dans le cadre d'un dialogue social constructif, l'UNSA-COMMERCIAL veillera à la bonne mise en place des engagements de la Direction de la Ligne 01.**

**Avec l'UNSA-COMMERCIAL,  
les agents de la ligne 01 sont respectés.**

**PROPOSER                      NEGOCIER                      S'OPPOSER**

Paris, le 17 mars 2009

Section Syndicale B1- Ligne 01 :

Me SERRA  
Me CAMPOS

Me MEYER  
M. ORNANO

M. ELPHENOR